



## ASSOCIATION SAINT-FIACRE LOIRE-BARATTE

*Agriculture urbaine et périurbaine, paysage,  
environnement et urbanisme pour la ville durable*

*Membre de la SPPEF, Société de Protection des Paysages et de l'Esthétique de la  
France et de la Fédération Patrimoine-Environnement*

*20, rue du Vernet - 58000 NEVERS*

[saint-fiacre58@orange.fr](mailto:saint-fiacre58@orange.fr)

Tel 06 10 39 57 26

[www.loire-baratte.com](http://www.loire-baratte.com)

*Les « Mangeux d'ail » ont construit  
leurs longues maisons et semé dans  
le limon de la Loire.....*

Objet : Plan de gestion écologique  
Val maraîcher de la Baratte

Monsieur le Maire de Nevers  
Hôtel de ville  
58000 NEVERS

Nevers, le 15 mai 2012

Monsieur le Maire,

Lors du 3eme colloque Paysages et jardins que nous avons organisé en avril dernier, nous avons émis le souhait de vous rencontrer concernant l'avenir du val maraîcher de la Baratte. Si nos emplois du temps respectifs le permettent, nous tenterons de le faire avant l'été.

Présentement, nous vous remercions de trouver ci-joint un constat d'huissier concernant un des deux ruisseaux de la Chaume, habitat de la biodiversité, dont une espèce remarquable, l'agrion de mercure, qui bénéficie de trois protections réglementaires nationales. Ces ruisseaux jouxtent des parcelles dont la ville est propriétaire.

Or, malgré des engagements, pris en 2007, par vos services de l'environnement, la gestion écologique qui incombe à l'espèce et à la loi sur l'eau n'est que partiellement tenue. In situ, il s'en suit des comportements contraires à la protection de l'environnement.

Le Val maraîcher possède un système hydrologique original et sensible (ruisseaux, fontaines, nappe phréatique affleurante, prairies humides...). Ce site emblématique et agri naturel est une zone humide et inondable appréciée des jardiniers et de la faune. A ce titre, nous devons être précautionneux au regard des lois mais également au regard de notre patrimoine naturel. A l'heure du développement des trames vertes et bleues, la recherche de solutions durables dans les méthodes d'usages de ce lieu s'impose : respect de la réglementation de la part des acteurs en présence, plan de gestion écologique public, méthodes d'agriculture respectueuses de l'environnement (désherbant et intrants chimiques à proscrire)....

Si de nouveaux projets de maraîchage sont en gestation du côté de la collectivité, il nous semble opportun que seules les pratiques de l'agriculture biologique sont à même de répondre à une double demande d'environnement et de consommation.

Notre association, qui a 7 ans cette année, souhaite ardemment sortir de sa mission de justicier sur le secteur car le recours aux gens de loi, avocat et huissier de justice, ne nous plaît guère ni en terme d'image, de budget, ou de relationnel. Nous préférons consacrer nos compétences et notre énergie à faire connaître ce site exceptionnel à travers nos missions de sensibilisation reconnues non seulement en local mais également au plan national.

Vous comptez parmi les élus locaux de la jeune génération pour qui l'environnement trouve un réel sens et une nouvelle résonance. Aussi, nous vous remercions de prendre à cœur la protection de notre patrimoine historique et naturel. Ce n'est pas tant l'affectation de budgets importants qui prime mais plutôt une manière de reconnaissance et de conduite de gestion sur mesure globale dans le temps qui prévalent.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations paysagères et cordiales.

Brigitte COMPAIN-MUREZ  
Présidente  
*Ingénieur-chercheur, expert ville durable  
Paysagiste ENSP*

PJ 1 constat + photos, 1 Compte-rendu de réunion St-Fiacre/ville Nevers  
Copie : M. le Préfet de la Nièvre, Mr Patrice Van Bosteraud - ONEMA , Mme Christine Gazet - DDT,  
M. Patrice Joly - Conseil Général, M. Pierre Balique - Chambre d'Agriculture